

COMMUNIQUE DE PRESSE
Vendredi 6 janvier 2023

Chantier de St-Pierre-de-Colombier : le Préfet explique sa décision aux élus du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Ce jeudi 5 janvier 2023, le Préfet de l'Ardèche est venu à la rencontre des élus du Comité syndical du Parc pour expliquer sa décision d'autoriser la reprise des travaux des bâtiments religieux à Saint-Pierre-de-Colombier. Des habitants et des collectifs d'opposants au projet de construction ont assisté à ce Comité.



Le respect de la Charte du Parc et la concertation au cœur des échanges

Plus d'une centaine d'élus du Parc étaient présents pour ce temps d'échange avec Thierry Devimeux Préfet de l'Ardèche, ainsi que de nombreux habitants de la Vallée de la Bourges et des environs. En effet, les comités syndicaux sont publics et chacun peut y assister librement. Après l'intervention du Préfet, le Président du Parc Dominique Allix a donné la parole aux élus puis aux habitants qui souhaitaient obtenir des précisions et témoigner.

Le respect de la Charte du Parc a été au centre des débats d'une rencontre qui a duré plus de 2 heures. Il a été rappelé que le label Parc naturel régional est attribué par l'Etat pour un projet de territoire, rédigé à travers une Charte qui engage chacun des signataires, Etat, communes, Départements, Région. Les élus du Comité syndical ont également exprimé que le Parc doit demeurer un interlocuteur politique majeur de l'Etat sur le territoire en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement.

Les questions, nombreuses, ont souligné l'importance d'associer étroitement les élus locaux et les habitants.

A la demande de la préfecture, un dispositif de sécurité et de contrôle a été déployé par la gendarmerie aux abords de la Maison du Parc. Le Parc réaffirme son attachement à des échanges démocratiques respectueux des positions de chacun et à un accès libre à l'information et au débat.

En conclusion, Dominique Allix, Président du Parc :

- **a rappelé que le Parc demeure défavorable à ce projet au regard du non-respect de la Charte, conformément à la délibération prise le 28 janvier 2020.**
- **remercie l'ensemble des participants pour la qualité et la bonne tenue des débats qui se sont déroulés dans le calme.**
- **demandera que l'étude environnementale 4 saisons soit communiquée aux services du Parc.**
- **réaffirme la vigilance et la mobilisation des élus du Comité syndical sur le respect de la Charte.**

Annexe : Délibération du Bureau Syndical du 28 janvier 2020

Rappel de l'histoire

En mars 2019, les élus du Parc ont appris par des habitants de la vallée de la Bourges qu'un projet de construction conséquent était en cours dans la commune de Saint Pierre de Colombier. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment religieux, une basilique avec une flèche s'élevant à une cinquantaine de mètres de haut, une aire de dépose de bus, une passerelle au-dessus de la Bourges et un bâtiment d'accueil des pèlerins.

De nombreux éléments ont alors alerté les élus : la non information du Parc en amont du projet, ce qui est contraire à la Charte, l'ampleur du projet et son impact paysager dans cette vallée encaissée, son implantation dans un site naturel très préservé, la vallée de la Bourges, dans lequel la présence de nombreuses espèces protégées est avérée ainsi que la non association des habitants.

Le Parc a alors découvert que ce projet a bénéficié d'une dispense d'étude d'impact délivrée par l'autorité environnementale dans le cadre d'une procédure particulière dite « au cas par cas » au cours de laquelle une erreur a été commise. En effet, dans le formulaire de demande, à la question « le projet se situe-t-il dans un parc naturel régional ? », le porteur de projet (la Famille Missionnaire de Notre Dame) a répondu « non ».

Tout au long de la procédure d'instruction du permis de construire, le Parc n'a, là encore, pas été consulté ni informé.

Les élus du Parc ont adopté une délibération le 28 janvier 2020 contre ce projet et pour réaffirmer l'importance du respect de la Charte par tous.

Au cours de l'année 2020, Madame Françoise SOULIMAN Préfète de l'Ardèche a réuni une instance de concertation associant le Parc naturel régional puis a pris un arrêté préfectoral suspendant les travaux et demandant la réalisation d'une étude environnementale 4 saisons. La Famille Missionnaire de Notre Dame a refusé alors que le groupe de travail technique constitué à la demande de Madame la Préfète et dont le Parc était membre puisse suivre cette étude 4 saisons.

Depuis deux années, le Parc n'a pas été associé à la réalisation, au suivi ou au rendu de cette étude. Le 15 décembre 2022, est paru dans la presse locale un article annonçant la reprise des travaux, autorisée par un nouvel arrêté préfectoral pris en novembre 2022.

Le Président du Parc a écrit au Préfet pour déplorer que les membres du groupe de travail, le maire et les élus de la commune ainsi que les habitants aient appris cette décision par voie de presse sans information en amont.

Le Préfet a alors décidé de venir expliquer sa décision et échanger directement avec les élus locaux lors du comité syndical du 5 janvier.

CONTACTS PRESSE

Caroline Muller / Directrice du Parc / cmuller@parc-monts-ardeche.fr / 04 75 36 38 60

Vanessa Nicod / mission communication / vnicod@parc-monts-ardeche.fr / 04.75.36.38.70 / 06 08 76 37 90